

2L GESTION MANAGEMENT

Immatriculée sous le numéro 527 494 587

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

Le 14 novembre 2023,

Au siège social de société à responsabilité dénommée « 2L GESTION MANAGEMENT »,

Les associés se sont réunis en assemblée générale sur convocation régulière de la gérance faite par lettre recommandée avec accusé de réception.

Sont présents :

- Monsieur Laurent LARI,propriétaire de la totalité des parts sociales

ORDRE DU JOUR

Autorisation à la gérance de réaliser l'opération suivante :

Procéder à la modification des statuts de la société susvisée, établis suivant acte sous seing privé.

La modification consistant en la modification de son siège social, conformément aux résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés décide de procéder au transfert dudit siège social à l'adresse suivante :
66 Chemin Raton, 13390 AURIOL

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, la collectivité des associés décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

« Article 4- SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé 66 Chemin Raton, 13390 AURIOL.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par l'associé unique ou par la prochaine assemblée, et en tout autre lieu suivant décision de l'associée unique ou décision collective extraordinaire des associés.»

POUVOIRS

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à Monsieur Laurent LARI, en sa qualité de gérant, à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement desdites résolutions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant et ses coassociés

Pour copie certifiée conforme

Signature du gérant

